

Historique du droit des femmes

Femmes et violences

1972 : Création du 1^{er} Centre d'Information Féminin à Paris - aujourd'hui 111 CIDFF.

1975 : Ouverture du centre Flora Tristan, premier refuge pour « femmes battues ».

1980 : Définition légale du viol : « Tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise ».

1992 : Aggravation des sanctions pour des violences commises par le conjoint ou le concubin.

1992 : Sanction du harcèlement sexuel dans les relations de travail.

2004 : Possibilité d'éviction du conjoint violent du domicile conjugal.

2006 : Reconnaissance par la loi du viol entre époux et sanction du vol entre époux dans certains cas (ex : vols des objets ou documents indispensables à la vie quotidienne).

2010 : Loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants : création de l'ordonnance de protection des victimes et du délit de harcèlement moral au sein du couple.

2014 : Loi du 4 août 2014 généralisation du Téléphone très grand danger pour protéger les femmes victimes de violences.

1989 : Lancement par l'État de la première campagne nationale d'information et création des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes.

2000 : Première enquête statistique nationale sur les violences envers les femmes - ENVEFF. 1 femme sur 10 a été victime de violences au cours de l'année.

2009 : 140 femmes sont décédées victimes de leur compagnon ou ex-compagnon soit en moyenne une femme décédée tous les 2,5 jours. (10 enfants, dont la mort est directement liée à des violences commises au sein du couple, sont décédés cette année.)

2013 : 121 femmes sont décédées en une année, soit en moyenne une femme tous les 3 jours (13 enfants sont également décédés concomitamment à l'homicide de leur père et/ou mère).
16 % des femmes victimes de violences de la part de leur partenaire portent plainte.

Femmes et citoyenneté

1791 : Rédaction de la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » par Olympe de Gouges.

1876 : Fondation du « droit des femmes », premier groupement suffragiste, par Hubertine Auclert.

1944 : Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

1974 : Françoise Giroud première secrétaire d'État à la condition féminine.

1981 : Yvette Roudy première ministre chargée des droits de la femme (1981-1986).

1991 : Edith Cresson première femme Première ministre.

2000 : Promulgation de la première loi sur la parité politique.

2008 : Inscription dans la Constitution de « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

2013 : La loi du 17 mai 2013 renforce la parité pour les élections municipales, intercommunales et départementales.

2014 : Loi du 4 août 2014 instaure des pénalités à l'encontre des partis politiques ne respectant pas la parité aux élections législatives doublées.

2009 : Les femmes représentent

- 53 % de l'électorat,
- dans les élections nationales : 44,4 % des parlementaires européens, 18,5 % des député-e-s, 21,8 % des sénateurs-trices,
- dans les élections locales : 47,6 % conseiller-ère-s régionaux-ales, 13,9 % maires.

2010 : Seules deux femmes sont présidentes de région.
La France est au 46^e rang mondial des « pays paritaires ».

2014 : 21 % des sénateurs,
- dans élections locales : 48 % conseillers régionaux - 13,8 % maires
2 femmes sont présidentes de régions (réforme des régions peut être rendra obsolète le chiffre)

Femmes et éducation

1850 : Création obligatoire d'écoles de filles dans les communes de 800 habitants (loi Falloux).

1903 : Octroi du prix Nobel de physique à Marie Curie.

1924 : Uniformisation des programmes scolaires masculins et féminins et création d'un baccalauréat unique.

1972 : Mixité de l'école polytechnique : 8 femmes sont reçues.

1976 : Mixité obligatoire pour tous les établissements scolaires publics.

1980 : Marguerite Yourcenar première femme élue à l'Académie française.

2000 : Mise en œuvre d'une politique globale d'égalité des chances dans le système éducatif.

2013 : La favorisation de la mixité et de l'égalité entre les hommes et les femmes est un objectif du service public de l'enseignement.

2013 : Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018

2009 :

- Dans les écoles préparatoires scientifiques la part des filles est de 30,5 % et de 74,1 % dans les écoles préparatoires littéraires.
- Dans les écoles d'ingénieurs la part des femmes est de 27,3 %.
- L'école polytechnique accueille 16 % de femmes.
- Les classes de seconde Sciences médico-sociales accueillent 94 % de filles et les classes Informatiques et systèmes de production 94 % de garçons.

2012 : % la part des filles dans les classes préparatoires est de 42,1 % des filles (cette part est de 29,7 % dans les « prépas » scientifique et de 73,7 % dans les « prépas » littéraires. Les femmes représentent 28% des titulaires d'un diplôme d'ingénieurs et 44 % des diplômés de docteur (santé)
Sur 100 élèves de première 91 sont des filles ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) et 7 en STI2D (industrie et développement durable)

Femmes et santé

1920 : Assimilation de la contraception à l'avortement, qui est une infraction.

1956 : Fondation de « la maternité heureuse » devenant en 1960 Mouvement Français pour le Planning Familial.

1967 : Loi Neuwirth autorisant la contraception.

1975 : Loi Veil autorisant et encadrant l'Interruption Volontaire de Grossesse.

1982 : Remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale.

1993 : Condamnation de l'entrave à l'IVG (loi Neiertz).

2001 : Délai légal de l'IVG passant de 10 à 12 semaines.

2004 : Le coût médical annuel des violences conjugales est supérieur à 382 millions d'euros.

2006 : Les femmes de plus de 65 ans déclarent en moyenne 6,3 maladies ou troubles de santé contre 5,3 pour les hommes

2007 : 30,6 % des cas déclarés de Sida l'ont été par des femmes.
8 naissances sur 10 sont planifiées.
1 grossesse sur 3 n'est pas planifiée.
6 grossesses non planifiées sur 10 aboutissent à une IVG.

Femmes et travail

1946 : Suppression de la notion de « salaire féminin ».

1965 : Possibilité pour les femmes mariées d'exercer une profession sans l'autorisation de leur mari.

1972 : Reconnaissance du principe « à travail égal, salaire égal ».

1983 : Affirmation du principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par la loi Roudy.

2006 : Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

2011 : Fixation d'une pénalité pour des entreprises ne négociant pas en matière d'égalité professionnelle.

2014 : Loi du 4 août prévoit une négociation globale dans l'entreprise pour réduire les écarts de salaires femmes-hommes

2006 : 29 % des entreprises ont été créées par des femmes.

2006 : Les salaires des femmes sont inférieurs de 27 % à ceux des hommes.

2008 : Les femmes perçoivent 825 € de retraite en moyenne contre 1426 € pour les hommes. 57,2 % des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des femmes.

2009 : Les femmes représentent 47,7 % de la population active. 81,9 % des travailleurs à temps partiel sont des femmes.

2012 : Taux d'emploi des femmes est de 67% et celui des hommes 76%.
2012 : 80.1% des travailleurs à temps partiel sont des femmes.
2011 : 28% des entreprises dans ont été créés par des femmes.
2013 : Les femmes perçoivent 932€ de retraite en moyenne contre 1603€ pour les hommes.

Femmes et articulation des temps de vie

1984 : Ouverture du congé parental à chacun des parents.

2002 : Création du congé de paternité.

2003 : Loi instaurant la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

2006 : Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

2014 : Création de la PREPARE (la prestation partagée d'éducation de l'enfant) incitant

Entre 1986 et 2010 : Le temps consacré par les hommes au temps domestique journalier (F : 4h01 et H : 2h13) a augmenté de 6 minutes par jour.

1999 : Répartition du temps « domestique » journalier : femmes : 3 h 48 et hommes : 1 h 59.

2006 : En France 75,6 % des couples avec enfants sont bi-actifs. Plus de 8 femmes sur 10 s'occupent toujours ou le plus souvent du repassage et de la préparation des repas.

2010 : 97 % des bénéficiaires de l'allocation (CLCA) versée par la CAF durant le congé parental sont des femmes.

Femmes et vie familiale

1792 : Instauration du divorce par consentement mutuel.

1804 : « Le mari doit protection à la femme, la femme doit obéissance à son mari » (code civil).

1938 : Suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée.

1970 : Remplacement de la puissance paternelle par l'autorité parentale.

1975 : Réintroduction dans la loi du divorce par consentement mutuel.

1993 : Affirmation du principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, quelle que soit la situation des parents (mariés, concubins, divorcés, séparés).

1999 : Création du PACS (pacte civil de solidarité).

2002 : Consécration légale de l'autorité parentale conjointe et de la garde alternée.

2002 : Possibilité pour l'enfant de porter le nom de ses deux parents.

2006 : Introduction de la notion de respect dans les obligations du mariage.

2006 : Dans les procédures de divorces comportant au moins un enfant mineur, la résidence de l'enfant est fixée dans 78,5 % des cas chez la mère.
L'épouse est l'auteur de la demande de divorce dans 76 % des procédures contentieuses de divorce.

2008 : 17,7 % des enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale : dans 85 % des cas, il s'agit d'une mère et de ses enfants.
31,7 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont confrontées à la pauvreté.